



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

Charte d'engagement
des communes
2020-2026

 GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE



COMMUNE D'ÉCHIROLLES

Sommaire

- 3 Introduction
- 5 AXE 1 : s'adapter au changement climatique
- 7 AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air
- 11 AXE 3 : valoriser les ressources du territoire
- 13 AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne
- 15 AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne



Introduction

Le Plan Climat Air Énergie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
4. Mobiliser les acteurs locaux.
5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

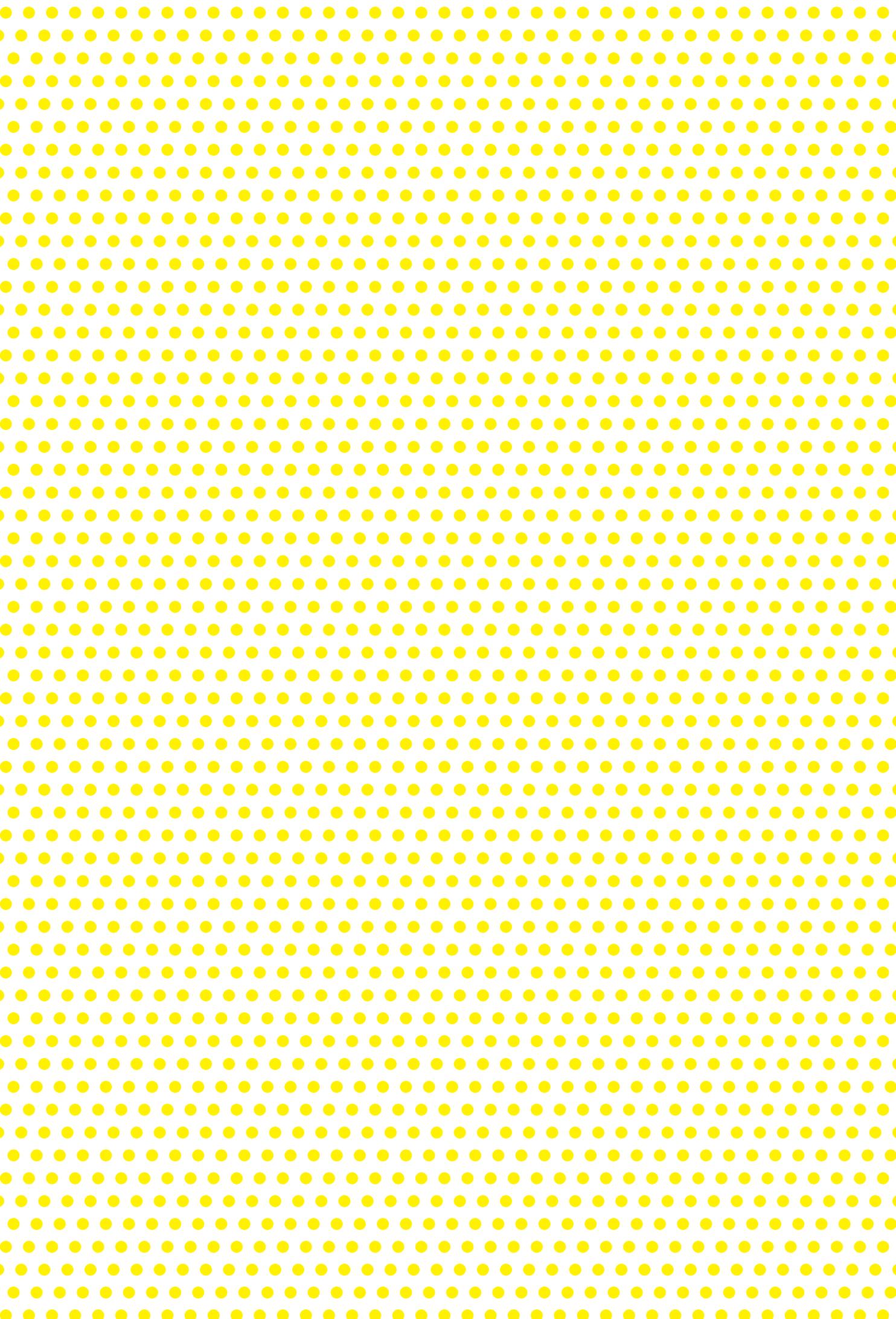
En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions 2020-2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

- Des actions "socles", dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle.
- ⚖ Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.
- ✓ Des actions issues du [plan d'action air-énergie-climat 2020-2026 de la Ville d'Échirolles](#).

La commune d'ÉCHIROLLES

**s'engage à mettre en œuvre
les actions détaillées ci-après
à horizon 2026.**



AXE 1 : s'adapter au changement climatique

PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent

- Communiquer auprès des habitant-es, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, et sur les actions mises en œuvre.

Préserver la biodiversité et favoriser le développement d'un réseau écologique résilient face au changement climatique

- Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
- ✓ Établir un Atlas de la Biodiversité Communale.
- ✓ Définir un plan d'actions opérationnel en faveur de la biodiversité.
- ✓ Poursuivre le soutien financier aux acteurs de la biodiversité.
- ✓ Poursuivre les actions de conservation du crapaud calamite.

Maintenir et accroître la présence végétale dans la ville

- 🏡 Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
- ✓ Aménager un "coin de verdure pour la pluie" par la désimperméabilisation et la végétalisation de la cour d'école Marcel David.

Limiter l'artificialisation des sols

- 🏡 Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.

ADAPTATION

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir

- Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbains sur le territoire métropolitain.
- Développer un outil de diagnostic et d'aide à la décision visant à caractériser l'îlot de chaleur urbain (ICU), et définir une stratégie d'intervention pour la maîtrise de l'ICU et de l'inconfort thermique estival.
- Réaliser un projet démonstrateur de confortement d'un îlot de fraîcheur urbain : le parc Croix de Vérines.

Anticiper et gérer les risques

- Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations : noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
- Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son orientation d'aménagement et de programmation (OAP) Air.
- Identifier les publics particulièrement sensibles aux périodes caniculaires, en croisant la localisation des personnes en situation de vulnérabilité avec la cartographie des îlots de chaleur, pour mieux prévenir et accompagner.
- Actualiser et renforcer le plan de gestion des fortes chaleurs et de la canicule.
- Faciliter l'accès aux zones de fraîcheur.
- Organiser une cellule de veille et renforcer la diffusion d'informations lors de la dégradation de la qualité de l'air extérieur.
- Contenir la présence du moustique tigre et ses nuisances.

Préserver et gérer la ressource en eau

- Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
- Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUi.

AXE 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HABITAT

Encourager la sobriété énergétique sur le territoire communal

- ✓ Déployer des animations collectives sur les économies d'énergie au sein des Maisons des Habitant-es.

Lutter contre la précarité énergétique sur le territoire communal

- ✓ Structurer une organisation permettant d'améliorer le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.
- ✓ Maintenir les aides facultatives à l'énergie octroyées par le CCAS aux personnes en précarité énergétique.

Encourager la rénovation énergétique des bâtiments privés sur le territoire communal

- Contribuer à faire connaître le dispositif Mur|Mur de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copropriétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
- ⚖ Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performance imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.
- ✓ Renforcer le soutien à la réhabilitation thermique du parc privé par l'élargissement des aides individuelles dans le cadre du dispositif Mur|Mur.
- ✓ Soutenir la réhabilitation thermique des copropriétés de la Villeneuve dans le cadre du Plan Initiative Copropriétés.

Encourager le renouvellement des systèmes de chauffage pour plus de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
- Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.

Promouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves

- Contrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet respecte les réglementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) et la réglementation thermique en vigueur.

MOBILITÉ

Encourager une diminution des déplacements en voiture individuelle et de leur impact environnemental sur la commune

- Contribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.

Promouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des habitant-es de la commune et faciliter l'intermodalité

- Définir et mettre en œuvre, avec Grenoble-Alpes Métropole, un "plan piéton-nes" et un "plan cycles" à l'échelle de la ville en cohérence avec le projet urbain.

Promouvoir les transports en commun et les usages partagés de l'automobile auprès des habitant-es de la commune

- Encourager et faciliter le covoiturage.

Encourager la conversion énergétique des véhicules

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires légers et poids lourds faibles émissions.
- Poursuivre la mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions (ZFE) aux côtés de Grenoble-Alpes Métropole.

AMÉNAGEMENT

Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement

- Actualiser le projet urbain, pour inscrire la politique de transition écologique et d'adaptation dans une stratégie globale d'aménagement du territoire.

Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers

- Obtenir la labellisation "éco-quartier rénové" de la Villeneuve.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

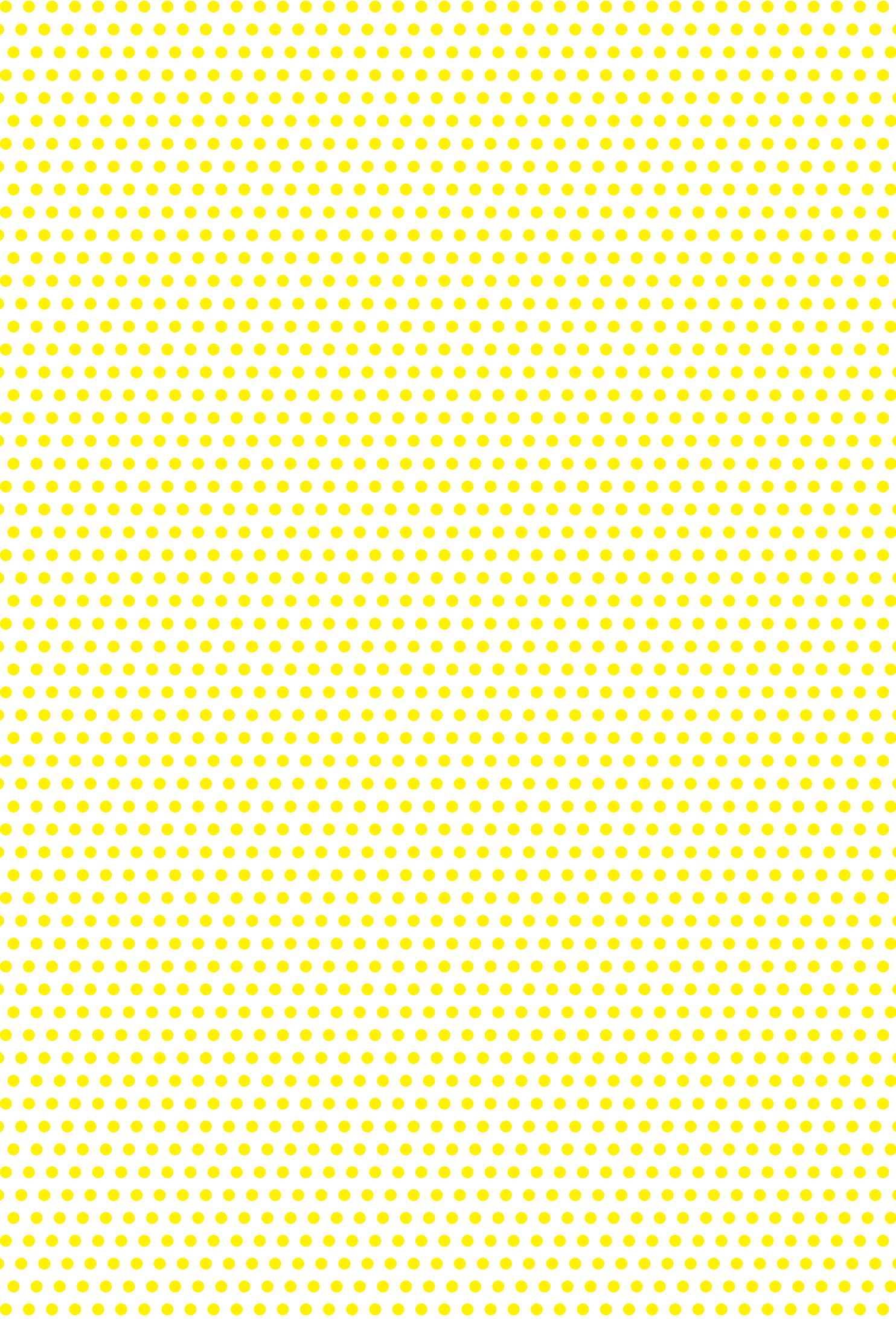
Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique

- Contribuer à faire connaître le dispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.
- Se doter d'une stratégie globale de sensibilisation et d'accompagnement de l'ensemble des acteurs économiques.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux

- Soutenir les initiatives locales de production d'électricité solaire par la mise à disposition de toitures et le soutien au capital.
- Accompagner les acteurs économiques dans les projets identifiés de production/consommation d'énergies renouvelables.



AXE 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Soutenir l'agriculture locale

- Définir une stratégie de développement de l'agriculture urbaine sur l'ensemble du territoire communal.

Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité

- Faire connaître l'offre alimentaire locale.

Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant

-  Mettre en œuvre les dispositions de la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (Egalim) concernant la composition des repas, à savoir :
 - Proposer 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits biologiques.
 - Informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes.
 - Etablir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour toutes et tous par semaine.
-  Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions.
 - Rechercher un débouché pour les excédents.

JARDINAGE ET COMPOSTAGE

Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective

- Poursuivre le développement des jardins partagés.

Inciter et initier les habitant-es au jardinage durable

- Sensibiliser les habitant-es à l'éco-jardinage et à la réglementation "Zéro Phyto".
-  Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.

Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaires et déchets verts

- Contribuer à faire connaître les points d'apport (composteurs partagés) et les possibilités de mise à disposition gratuite de composteurs par la Métropole.

ÉCO-CONSOMMATION ET DÉCHETS

Communiquer et sensibiliser les habitant-es aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets

- Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant-e à l'échelle de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction/valorisation.

Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et les apports en déchèteries

- Contribuer à faire connaître les possibilités de tri des déchets.
- Lutter contre les dépôts sauvages.

Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi

- Sensibiliser les habitant-es à la sobriété appliquée à la consommation et aux différentes manières de repousser la fin de vie des produits.
- ☑ Contribuer au projet de développement d'une ressourcerie.

AXE 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mobiliser élu-es et services dans la démarche

- Impliquer l'ensemble des élu-es et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.

Organiser la gouvernance interne

- Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un-e élu-e et un-e technicien-ne référent-es.

Former les agent-es communaux

- ✓ Définir un plan de formation dédié à la transition écologique.
- ✓ Programmer en interne des actions de sensibilisation à la transition écologique à destination des agent-es et des élu-es.

Suivre et évaluer les actions engagées

- Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
- Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.

S'engager dans le parcours de labellisation Cit'ergie

- ✓ Conserver sur la durée le label Cit'ergie au niveau Gold.

MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS...) et les accompagner

- Informer les utilisateur-trices sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique, et les questionner sur leurs besoins.

MOBILISATION DES HABITANT-ES

Inclure chaque année dans le plan de communication de la ville les sujets Climat Air Énergie

- Faire connaître aux habitant-es les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Énergie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils-elles peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.
- Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le PCAEM.

Organiser des évènements autour des thématiques Climat Air Énergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors d'évènements communaux existants

- ✓ Intégrer les thématiques de la transition écologique dans les comités de quartier.

Relayer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable auprès des enfants et des jeunes

- ✓ Poursuivre l'accompagnement aux gestes de prévention et de tri des déchets dans les écoles.
- ✓ Poursuivre le soutien aux projets d'éducation à l'environnement par le biais d'appels à projets.
- ✓ Poursuivre les inscriptions de classes dans le Défi des écoles à énergie positive.

Mettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour des actions Climat Air Énergie conduites par la commune

- ✓ Poursuivre l'organisation de Forums 21.
- ✓ Faire vivre le Comité consultatif Air Énergie Climat.

AXE 5 : renforcer l'exemplarité interne

PATRIMOINE BÂTI

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

- Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agent-es.
- Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des bâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.

Renouveler les équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire et d'éclairage

- Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.

Rénover les bâtiments publics

- ☞ Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obligations du décret tertiaire, aux échéances prévues.

Favoriser l'exemplarité dans les constructions neuves

- ☑ Intégrer des matériaux bio-sourcés dans le cadre des constructions neuves.
- ☑ Intégrer le confort d'été dans la conception architecturale des nouveaux équipements.

Agir pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

- ☞ Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des polluants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics

- ☑ Déployer les points d'apport volontaire dans les équipements publics.
- ☑ Déployer le tri des déchets alimentaires dans la restauration scolaire.
- ☑ Poursuivre la collecte des instruments d'écriture usagés pour leur recyclage.
- ☑ Mettre en œuvre le projet de suppression des logettes et de réintégration des conteneurs dans les équipements publics.
- ☑ Consolider les dispositifs de prévention et de tri des déchets à destination des associations.

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal

- Raccorder au réseau de chaleur urbain tout nouvel équipement situé dans le périmètre de classement, ainsi que le patrimoine existant, à l'occasion d'un renouvellement du système de chauffage ou d'une rénovation.
- Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.
- Multiplier par cinq, d'ici 2026, la production d'électricité photovoltaïque sur le patrimoine communal.
- Doubler, a minima, la part de marché de l'électricité "verte".
- Expérimenter l'achat et la revente en autoconsommation collective.

VÉHICULES

Connaître et rationaliser la flotte communale de véhicules

- Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.
- Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.

Renouveler la flotte communale de manière exemplaire

- Se mettre en conformité avec les obligations de la Zone à Faibles Emissions véhicules utilitaires et poids lourds, aux échéances prévues.
- Diversifier son parc de véhicules en créant/ élargissant une flotte de vélos de service.
- Poursuivre le renouvellement et l'optimisation du parc de véhicules de la Ville et du CCAS, avec l'objectif "0 véhicule diesel en 2025".
- Doter les services communaux d'une station gaz naturel pour véhicule (GNV).

COMPÉTENCES

Agir sur l'éclairage public

- Suivre les consommations de l'éclairage public.
- Avec l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal», produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.

Mettre en place une gestion durable des espaces verts

- Poursuivre la gestion différenciée des espaces verts.
- Optimiser l'arrosage des espaces verts.
- Choisir des essences adaptées au changement climatique.

ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

Sensibiliser les agent-es et les inciter à la sobriété énergétique

- Encourager la sobriété énergétique dans les équipements municipaux par la mise en œuvre du règlement intérieur.

Sensibiliser et accompagner les agent-es à une gestion durable des ressources en eau

- Mettre en œuvre une campagne de sensibilisation auprès des usager-ères.
- Suivre les consommations d'eau et établir un bilan annuel.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable

- Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élu-es et agent-es à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés...) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.
- Mettre en œuvre le plan de mobilité M'PRO à destination des agent-es Ville et CCAS.
- Organiser des ateliers de réparation vélo à destination des agent-es Ville et CCAS.
- Proposer une prise en charge du coût des abonnements de transport en commun et aux services Métrovélo supérieure au minimum légal.
- Organiser des speed dating covoiturage.
- Organiser des ateliers de remise en selle.

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse

- Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.
- Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.
- Encourager une gestion des déchets vertueuse dans les équipements municipaux par la mise en œuvre du règlement intérieur.

Instaurer une politique d'achats publics responsables

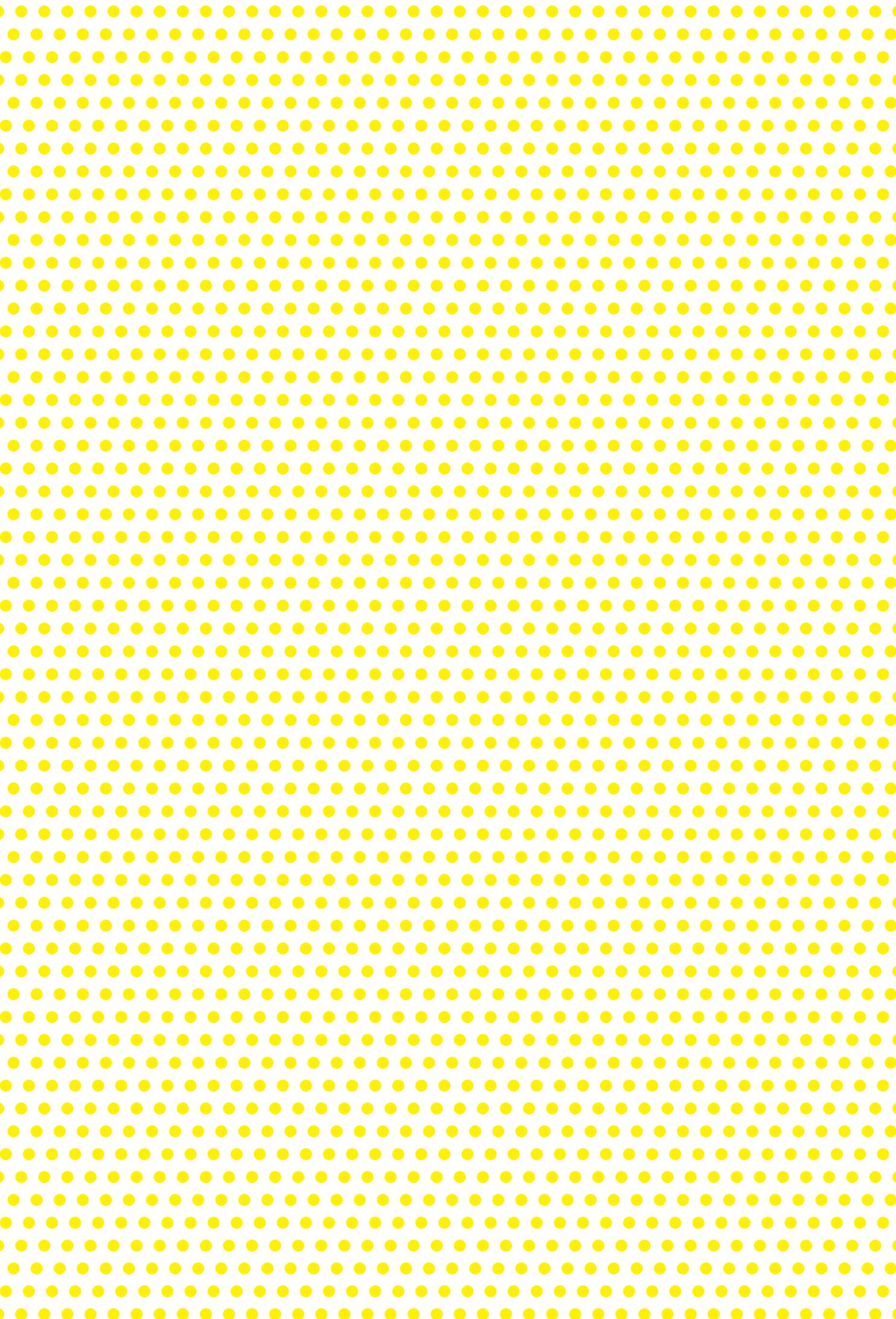
- Sensibiliser les agent-es et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.
- Se fixer des objectifs chiffrés de la part des marchés publics comportant des critères sociaux, environnementaux et circulaires.

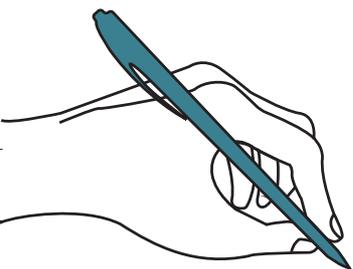
Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable

- Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.
- Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement.
- Intégrer systématiquement l'approche "éco-évènement" dans les manifestations de la Ville, et bannir l'utilisation du plastique jetable.

Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaître aux habitant-es

- Elaborer un livret pédagogique sur le fonctionnement, les actions et les résultats de Cit'ergie, à destination des agent-es et des habitant-es.





**Monsieur le Maire
de la commune d'Échirolles**

**Monsieur le Président
de Grenoble-Alpes Métropole**

Renzo Sulli

Christophe Ferrari

Fait à :

Le :

